



le parent ayant la garde doit-il faire tous les trajets

Par **honeyrock68**, le **23/11/2010** à **14:03**

Bonjour,

je suis maman de 2 garçons agés de 13 et 16 ans. J'ai laissé la garde des enfants au papa car ils refusaient de quitter la ville de leur enfance étant donné que je me suis installée à 50kms. Donc j'ai obtenu le droit de visite du vendredi soir au dimanche soir. Or depuis la rentrée, mon aîné a cours le Samedi, donc je ne peux plus le récupérer en même temps que son frère. De plus, je suis obligée de venir chercher le plus jeune le vendredi car il fait parti d'un club sportif avec entraînement le samedi à 9h30, entraînement qu'il ne veut en aucun cas rater. Jusqu'à ce jour, le père et moi avons un accord verbal où il acceptait de m'amener mon fils en début d'après-midi. Mais Samedi il a refusé et ne veut plus le faire désormais. Ayant des gros problèmes financiers et une vieille voiture qui menace de me lâcher à chaque trajet, j'aurai voulu savoir qui est dans l'obligation de s'occuper de mon grand étant donné que je fais déjà le trajet le vendredi soir. Est ce que c'est moi qui doit effectuer 3 aller-retour par Week-end?

En vous remerciant d'avance

Par **rugbys**, le **23/11/2010** à **17:42**

Bonjour,

Pour moi la réponse est oui. Il faut regarder sur le jugement à qui incombe les frais de trajet pour le droit de visite. Par contre, avez-vous songer à ce qu'il fasse le trajet en car ou en train ?

Quand à vos problèmes financiers, ils seraient plus conséquent si vous aviez la garde de vos 2 garçons, j'en sais quelque chose.

Bonne soirée.

Par **Domil**, le **23/11/2010** à **19:25**

Vos devez respecter le jugement.

S'il ne convient plus car le contexte a changé, vous devez faire une requête au JAF pour faire modifier le jugement.

Il faut saisir le Tribunal de Grande Instance dont dépend le domicile des enfants, donc celui du père.

Par **honeyrock68**, le **24/11/2010** à **09:43**

Bonjour,

Avant toutes choses, je tiens à vous remercier pour vos réponses.

Je me doutais bien que tout était à ma charge mais je pensais qu'il y avait arrangement ou dérogation quand de mon côté je remplissais "mon contrat" en allant chercher mes loulous le vendredi soir comme prévu et que je ne peux en récupérer qu'un seul.

Malheureusement, je voudrais bien ressaisir le JAF, mais je ne peux plus me permettre de prendre un avocat afin de demander une modification des clauses.

Pour ce qui est de la garde de mes loulous (je réponds à rugbys), ce serait un peu compliqué à expliquer en qq mots mais en gros, mes loulous sont dans la même commune depuis 1999, ils y ont fait leur vie(amis, activités culturelles et scolaires), et vu leur âge au moment de mon déménagement (12 et 15), ils ont refusé de me suivre (certes un peu soutenus par leur père c'est pire que dans "Kramer contre Kramer"). Bref, je me suis arrachée le coeur et ai accepté de ne pas m'opposer à la demande de garde du père. Ce que je regrette chaque jour. Mais c'est trop tard. Aussi c'est pour cela que je ne comprends pas le père qui refuse de m'aider pour que je vois un minimum mon grand. Pour ce qui est du train ou du bus malheureusement il n'y a aucun moyen pour couvrir les 50 kms qui nous séparent.

merci à tous

Par **Laure11**, le **24/11/2010** à **09:59**

[citation]je voudrais bien ressaisir le JAF, mais je ne peux plus me permettre de prendre un avocat afin [/citation]

un avocat n'est pas nécessaire.

Vous envoyez votre requête en courrier recommandé AR au jaf, auprès du Tribunal de Grande Instance.

Par **honeyrock68**, le **24/11/2010** à **10:06**

Merci,

Mais je pensais qu'avec un avocat cela aurait plus de poids et une plus grande chance d'aboutir dans mon sens.

Par **Domil**, le **24/11/2010** à **13:43**

Vous pouvez préparer vos arguments. Tout dépend de ce que vous demandez.

La logique serait de définir vos droits à partir de samedi 13h par exemple. Donc plus besoin de faire faire la navette deux fois aux enfants (argument qui prime sur ceux arrangeant les parents)

Par **honeyrock68**, le **24/11/2010 à 14:14**

je sais qu'il serait plus logique de venir les chercher le samedi midi s'il n'y avait pas l'activité sportive du plus jeune qu'il ne peut pratiquer que près de chez moi (plongée sous-marine car dans son village, il n'y pas de piscine et encore moins de club dans son coin !!!). C'est donc pour cela que l'on s'arrangeait auparavant pour que le père m'amène le grand le samedi après les cours, ce qu'il ne veut plus faire (il n'a pas que ça à faire !!! dit-il). Et moi, je me suis remise en couple, et les WE où j'ai les garçons nous sommes 6, je dois donc m'occuper d'une grande famille, y'a de quoi faire ;)Pas simple tout ça.